

## 5 ans pour redresser la France

Ce document revient sur deux années de réformes budgétaires en les replaçant dans la logique du quinquennat de François Hollande :

2012-2014 : rétablir nos finances publiques

2014-2017 : partager les fruits de la croissance

Avec un seul objectif : la justice.

Ce plan de bataille s'incarne dans le **Pacte de responsabilité et de solidarité**. Celui-ci poursuit un triple objectif :

- redonner du pouvoir d'achat à travers une fiscalité plus juste
- relancer l'emploi par le soutien à la compétitivité des entreprises
- désendetter la France

Le Groupe socialiste du Sénat a pris toute sa part à cette grande ambition pour la justice. Par son travail exigeant et efficace, au côté du gouvernement, il œuvre chaque jour à relancer l'emploi et redresser la France.

## Une fiscalité plus juste

**2012-2013**

**Des efforts nécessaires mais mieux répartis**

### Les ménages

**Refonte de l'impôt sur le revenu et renforcement de la progressivité :**

- Nouvelle tranche à 45% pour les revenus supérieurs à 150 000 euros
- Baisse du quotient familial pour les 10 % les plus aisés

**Faire contribuer les plus fortunés à l'effort de solidarité :**

- Rétablissement de l'ISF (impôt de solidarité sur la fortune)
- Taxe exceptionnelle (taxe à 75%) sur les hautes rémunérations
- Limitation du bénéfice des niches fiscales à 10 000 euros par an

### Les entreprises

- Rééquilibrage des taux d'imposition entre grandes entreprises et PME
- Instauration d'une taxe de 3% sur les dividendes distribués par les grandes entreprises
- Lutte contre l'optimisation fiscale notamment en matière de transfert de bénéfices à l'étranger

### La finance

- Alignement de la taxation des revenus du capital sur ceux du travail
- Instauration d'une contribution exceptionnelle des banques
- Doublement de la taxe sur les transactions financières
- Régulation et encadrement des activités financières des banques

**2014-2017**

**Redonner du pouvoir d'achat aux plus modestes, lutter contre la fraude fiscale**



### Baisser les impôts

- **Mesure** : les personnes gagnant moins de 1 200 € nets par mois paieront moins d'impôt sur le revenu.
- **Quand** : dès septembre 2014 (impôt réglé en 2014 au titre des revenus de 2013). Cette mesure sera pérennisée.
- **Bénéficiaires** : 3,7 millions de ménages verront leur impôt diminuer, et parmi eux, 1,9 million seront totalement exonérés d'impôt sur le revenu.
- **Financement de la mesure** : grâce aux recettes tirées de la lutte contre la fraude fiscale.  
Depuis 2 ans, un arsenal sans précédent a été mis en œuvre. Les premiers résultats sont là : entre juin 2013 et février 2014, près de **16 000 contribuables dissimulant des comptes bancaires à l'étranger** se sont déclarés à l'administration fiscale ; en 2013, le **contrôle fiscal a rapporté 10 milliards d'euros à l'Etat** (un milliard de plus qu'en 2012).

### Exemples

- **Salarié célibataire percevant un salaire de 1 232 € nets** :
  - impôt sur le revenu avant réforme : 363 €.
  - impôt sur le revenu avec réforme : 13 €.

- **Couple d'actifs avec deux enfants percevant un revenu mensuel de 3 081 €** :
  - impôt sur le revenu avant réforme : 849 €.
  - impôt sur le revenu avec réforme : 149 €.

- **Couple de retraités percevant un revenu mensuel de 2 400 €** :
  - impôt sur le revenu avant la réforme : 1 054 €.
  - impôt sur le revenu avec la réforme : 354 €.

**Salariés du privé et du public : augmenter les bas salaires**



### Baisser les cotisations salariales

- **Mesure** : les salariés modestes verront leur salaire augmenter grâce à une baisse des cotisations salariales.
- **Bénéficiaires** :
  - **Salariés du privé** : ceux touchant moins de 1 500 € par mois (soit plus d'un salarié sur 3)
  - **Fonctionnaires** : le salaire des catégories C et des B en début de carrière sera revalorisé et leurs cotisations réduites.
- **Quand** : à compter du 1er janvier 2015.
- **Combien** : 2,5 milliards d'euros de pouvoir d'achat supplémentaire à compter de 2015 : 2,1 milliards d'euros pour les salariés du privé et 400 millions d'euros pour les fonctionnaires :

### Exemple

**Pour un salarié à temps plein au SMIC** : son salaire progressera de 4% par an (+520 € sur une année) soit un demi 13<sup>e</sup> mois.

Solidarité :  
préserver  
notre  
modèle  
social

Pour les retraités

- Revalorisation au 1er octobre 2014 des retraites de base pour les pensions inférieures à 1 200 euros : 6,5 millions de personnes verront ainsi leur pouvoir d'achat augmenter.
- Taxe d'habitation et redevance audiovisuelle : l'exonération pour les contribuables modestes âgés de plus de 60 ans, votée en 2013, sera reconduite pour 2014.

Pour les plus modestes

Dans le cadre du Plan contre la pauvreté :

- Revalorisation exceptionnelle de 10% du RSA
- Revalorisation de 25% de l'allocation de soutien familial pour les familles monoparentales
- Revalorisation de 50% du complément familial pour les familles nombreuses
- Revalorisation des bourses des étudiants: 800 euros
- Extension de la CMU complémentaire à 750 000 personnes
- Extension des tarifs sociaux de l'énergie à 8 millions de personnes

## Relancer l'emploi

2012-2013

Donner leur  
chance aux  
jeunes,  
renforcer  
nos  
entreprises

Une mesure d'urgence : les emplois d'avenir

Pour mettre le pied à l'étrier aux jeunes de 16 à 25 ans, l'Etat a financé **150 000 emplois d'avenir**. Sont ciblées en priorité, les activités susceptibles d'offrir des perspectives de croissance et de recrutement dans les années à venir (filières « vertes », secteurs social et médico-social, métiers d'aide aux personnes, etc).

Une mesure de long terme : le CICE

Depuis 2002, la France accumule les déficits commerciaux (record de 71,2 milliards d'euros atteint en 2011), révélant un profond problème de compétitivité des entreprises françaises à l'international. Le gouvernement a donc décidé d'injecter 20 milliards d'euros pour la compétitivité de nos entreprises. Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) permet de baisser les cotisations sur les salaires jusqu'à 2,5 SMIC. Cet allègement doit permettre aux entreprises d'investir, d'embaucher, d'innover, de se développer.

En 2013, le CICE a permis la création de **30 000 emplois**. Il a bénéficié essentiellement aux petites et moyennes entreprises, principales créatrices d'emploi.

**2014-2017**

**Amplifier le mouvement : mobilisation générale pour l'emploi**

**Réduire le coût du travail**

Réduire le coût du travail, c'est donner aux entreprises les moyens d'embaucher et d'investir.  
Le pacte de responsabilité poursuit la logique de baisse de cotisations initiée par le CICE tout en précisant la cible. **C'est un soutien sans précédent à la compétitivité des entreprises.**  
Sa mise en oeuvre sera régulièrement contrôlée et ses effets évalués par l'Observatoire des contreparties.

**Exemple**

*Une imprimerie de 8 salariés, grâce aux allègements combinés du CICE et du pacte, disposera de 16 000 euros pour investir dans une nouvelle machine plus performante ce qui lui permettra de trouver de nouveaux clients et d'embaucher.*

**Garder nos emplois en France**

**Réduire la fiscalité des entreprises**

- D'ici 2017, **suppression de la C3S** (contribution sociale de solidarité des sociétés) : cette taxe assise sur le chiffre d'affaires avait l'inconvénient de ne pas tenir compte des bénéfices, pénalisant les entreprises dont les marges sont déjà faibles. Dès 2015, un abattement est mis en place pour en exonérer les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 3,25 millions d'euros, c'est-à-dire un grand nombre de TPE et PME.
- D'ici 2020, **réduction du taux d'impôt sur les sociétés de 33,3% à 28%** : cette stabilisation au niveau de la moyenne européenne permettra d'encourager les entreprises à s'installer ou à demeurer en France.



Groupe **Socialiste** du Sénat

Suivez l'actualité du groupe socialiste sur : [www.senateurs-socialistes.fr](http://www.senateurs-socialistes.fr)

sur [www.facebook.com/Lessenateurssocialistes](https://www.facebook.com/Lessenateurssocialistes)

et suivez @senateursps sur Twitter